

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

3rd Session

Resolution 33 (1996)¹ on crime and urban insecurity in Europe

The Congress,
bearing in mind the proposal of the Chamber of
Local Authorities,

1. Concerned at the high level and incidence of crime, violence and unrest in cities in Europe and, generally, by the frequent signs of an absence of a sense of civic duty and responsibility shown by gratuitous acts of violence, deliberate attempts to disrupt the peace and other forms of antisocial behaviour;
2. Wishing for the purpose of this Resolution to define crime and urban insecurity as deliberate acts of general and petty delinquency, vandalism and offences against current legislation and accepted civilised behaviour rather than organised crime;
3. Believing that it is caused by a multitude of factors, eg. economic decline, unemployment, social deprivation and exclusion, a poor or monotonous physical environment, inadequate housing, family breakdown, generations and ethnic groups which do not respect differentials;
4. Considering that recent changes and phenomena in Europe, consequent upon major structural and political movements, particularly in Central and Eastern Europe, eg the opening up of frontiers, the impact relative of refugees, demographic and population movements, economic disorder in some countries, lack of a political culture or ethos, greater tourism and greater intensity of communications – have an impact on the type of

1. Debated and approved by the Chamber of Local Authorities on 3 July 1996, and adopted by the Standing Committee of the Congress on 5 July 1996 (see Doc. CPL (3) 6, draft Resolution presented by Mr R. Ries, Rapporteur)

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

3^e Session

Résolution 33 (1996)¹ sur la criminalité et l'insécurité urbaine en Europe

Le Congrès,
saisi de la proposition de la Chambre des Pouvoirs Locaux,

1. Préoccupé du niveau et des conséquences de la criminalité, de la violence et des désordres dans les villes européennes, et, d'une manière générale, des fréquentes manifestations d'incivisme et d'irresponsabilité qui se traduisent par des actes de violence, par des tentatives délibérées de perturber l'ordre et par d'autres formes de comportement asocial ;
2. Définissant, dans le cas de la présente Résolution, l'insécurité et la criminalité urbaines, non pas tant comme le crime organisé, mais plutôt comme des actes délibérés de délinquance, de vandalisme et d'infractions à la législation courante et à un comportement civique tel qu'il est généralement accepté ;
3. Considérant qu'ils ont des causes diverses, par exemple : crise économique, chômage, carences sociales et exclusion, environnement médiocre ou monotone, logements inadaptés, familles déstructurées, non-acceptation des différences entre générations et groupes ethniques ;
4. Considérant que les récents changements et phénomènes nouveaux en Europe, résultant de mouvements structurels et politiques fondamentaux, en particulier en Europe centrale et orientale, tels que l'ouverture des frontières, les mouvements de population, de réfugiés et de pressions démographiques, des désordres économiques dans certains pays, l'absence relative de culture et d'éthique politiques, l'accroissement du tourisme

1. Discussion et approbation par la Chambre des Pouvoirs Locaux le 3 juillet 1996, et adoption par la Commission Permanente du Congrès le 5 juillet 1996 (voir Doc. CPL (3) 6, projet de Résolution présenté par M. R. Ries, Rapporteur).

urban crime and insecurity, giving rise to new trends in crime, for example high incidence of drug abuse and drug offences, racist attacks, presence of roaming gangs etc. not to mention the spectacular extension and sophistication of international organised crime;

5. Concerned particularly at the incidence of juvenile crime, the increasingly young age of offenders and the negative impact on young people of weakening family structures, unemployment, lack of perspective, frustration caused by lack of access to highly visible consumer goods and the risk that resort to crime can often be seen erroneously, by young people, as a means for self-assertion and dignity;

6. Concerned that crime can have an adverse effect on public opinion and can push some sectors of the public towards extremist positions;

7. Welcoming therefore the identification of this problem as one of the priority areas for the current and future work of the CLRAE – a commitment reflected through the creation of a Working Party on Crime and Urban Insecurity, with the mandate to prepare a work programme and thus continue the impetus of the work done by the previous Standing Conference, notably the major international Conference held in Barcelona in 1987 and the series of subsequent specialised colloquies on crime;

8. Wish to approve the programme of its Working Party on Crime and Urban Insecurity, ie:

- the preparation of the current preliminary report by Mr Ries;
- the organisation of a major international Conference in Erfurt (Germany) in 1997;
- the preparation of a full report for presentation to the 1997 Session of the Chamber of Local Authorities, to be accompanied by a Recommendation to be addressed to Local Authorities in Europe;
- the organisation of a colloquy on urban transport and crime in 1998;
- the possible organisation of a further Conference on crime trends and policies in Central and Eastern Europe.

and considering the above elements as sound initial steps in the development of the CLRAE's work on this question of major significance for the future of European society.

et de l'intensité des communications – ont influé sur la nature de l'insécurité et de la criminalité urbaines, déclenchant de nouvelles formes de délinquance, par exemple un taux accru d'abus de stupéfiants et de délits dans ce domaine, des attentats racistes, la constitution de bandes, etc., sans oublier l'intensification et la sophistication spectaculaires du crime international organisé;

5. Particulièrement préoccupée par les incidences de la délinquance juvénile, l'âge décroissant des jeunes délinquants, et l'effet sur les jeunes de la déstructuration familiale, du chômage, de l'absence de moyens d'acquérir des biens de consommation abondamment offerts, et le risque que l'acte de délinquance peut souvent être considéré à tort par des jeunes, comme un moyen d'assertion de personnalité et de dignité;

6. Préoccupé par l'effet négatif de la criminalité sur l'opinion publique, pouvant en amener une partie à des prises de position extrémistes;

7. Se félicitant, en conséquence, de l'identification de ce problème, comme un des domaines prioritaires d'activité présente et future du CPLRE, qui ressort de la création du Groupe de travail sur la criminalité et l'insécurité urbaine, chargé de préparer un programme d'action et de poursuivre ainsi les réalisations de l'ancienne Conférence Permanente, en particulier la grande Conférence internationale de Barcelone en 1987, et les colloques qui s'ensuivirent sur la délinquance;

8. Approuve le programme de son groupe de travail sur la criminalité et l'insécurité urbaine, à savoir:

- l'élaboration du présent rapport préliminaire de M. Ries;
- la tenue d'une grande Conférence internationale à Erfurt (Allemagne), en 1997;
- l'élaboration d'un rapport complet qui sera présenté à la Session de 1997 de la Chambre des Pouvoirs Locaux, assorti d'une Recommandation à l'intention des autorités locales européennes;
- la tenue d'un colloque sur la criminalité et les transports urbains;
- l'éventuelle tenue d'une nouvelle Conférence sur l'évolution et les politiques en matière de criminalité en Europe centrale et orientale;

ce qui constituerait une première étape significative du développement des activités du CPLRE dans ce domaine fondamental pour l'avenir de la société européenne;

9. Welcome the current report as a valuable contribution to the definition of the causes of crime; its extent and characteristics; its impact on the social fabric of urban areas and upon society as a whole; its specific new recent orientations and characteristics, particularly in relation to juvenile crime and drug related delinquency;

10. Welcoming also the series of policy approaches outlined in the report, which emphasises coordination and concertation between different levels of public authority and professional services involved in urban development and identifying crime reduction policies as an amalgam of solidarity, prevention, dissuasion and repression;

11. Believing that central government has a clear responsibility in establishing a legal framework for crime prevention and repression, for provision of adequate financial resources and a political lead;

12. Considering nonetheless that it is at the local level where the problem is most acutely felt and perceived and where a sense of insecurity is felt on a daily basis by citizens and that accordingly local policies for reducing crime and urban insecurity are key elements in crime reduction programmes;

13. Consequently believing that local authorities, as managers of the social and physical environment, are faced with this problem and must reflect its solution in virtually all areas of their responsibilities:- in urban planning, public transport, schools and educational facilities, sporting and leisure infrastructure, family welfare and social policy, housing and, of course, municipal police services;

14. Believe, therefore, that given the wide diversity of the problem and its roots, that solutions must therefore be sought in a coordinated and intersectoral manner and welcoming, therefore, the mixed bodies and agencies that have been created in some countries to this effect;

15. Believe, above all, that a satisfactory solution to these questions requires very much an international approach and consequently the Council of Europe and the CLRAE have a vital role to play, particularly because of the vocation and objectives of the Council of Europe in seeking solutions to the problems of current society and because of its role

9. Considère le présent rapport comme une précieuse contribution à la définition des causes de la délinquance, de sa dimension et de sa nature, de son influence sur la structure sociale des zones urbaines et la société en général, ses nouvelles et récentes orientations et caractéristiques, en particulier en matière de délinquance juvénile et en matière de stupéfiants;

10. Faisant siennes les diverses orientations politiques décrites dans le rapport, qui insistent sur la coordination et la concertation entre les divers niveaux des autorités publiques et les services compétents en matière de développement urbain, permettant de résumer les politiques de lutte contre la délinquance dans la formule « Solidarité – Prévention – Dissuasion – Répression »;

11. Estimant que les gouvernements ont la responsabilité d'établir le cadre juridique de prévention et de répression de la délinquance, de fournir les ressources financières nécessaires, et d'initier la politique globale à suivre;

12. Considérant néanmoins que c'est au niveau local que le problème est ressenti et perçu de la manière la plus aiguë, que le sentiment d'insécurité y affecte au quotidien les populations, et qu'en conséquence les politiques locales de lutte pour la réduction de l'insécurité et la criminalité urbaines constituent un élément fondamental des programmes en la matière;

13. Estimant en conséquence que les autorités locales, en tant que gérants de l'environnement social et physique, sont confrontés à ce problème et doivent examiner ses solutions dans pratiquement tous leurs domaines de responsabilité : aménagement du territoire, transports en commun, écoles et équipements pédagogiques, infrastructures du sport et des loisirs, assistance aux familles et politiques sociales, logement et, de toute évidence, les services de police municipale ;

14. Estime donc, face à la grande diversité du problème et de ses origines, que les solutions doivent être recherchées de manière coordonnée et intersectorielle, et se félicitant, en conséquence, de la création dans certains pays d'organismes et d'agences mixtes dans ce but;

15. Estime que, par-dessus tout, une réponse satisfaisante à ces questions exige une prise en considération internationale, et qu'en conséquence le Conseil de l'Europe et le CPLRE ont un rôle essentiel à jouer, surtout en raison de la vocation et des buts du Conseil de rechercher les solutions aux problèmes de la société contemporaine, et en rai-

in defending the principles of democracy, freedom and human dignity;

16. Decides to:

17. Continue its examination of this major urban problem and ensure that it acts as a vehicle for monitoring and as a platform for the exchange of information and experience on this question, for the benefit of local authorities in all member states, particularly in those countries which have undergone major dramatic change in recent years and where their political, social and legal structures are still fragile.

18. Concentrate its forthcoming International Conference to be held in Erfurt 26-28 February 1997 on:

a. *A review of the current situation*, looking particularly at the impact of the opening up of frontiers in Europe and the problem in Central and Eastern Europe; the threat to democracy from insecurity; the extensive and insidious problem of drugs; the fear of crime, felt particularly by vulnerable sectors of the population; problems of corruption within local authorities; the impact of the social and physical environment and, in general, an assessment of the contemporary characteristics of crime, often differing greatly from the situation a few years ago;

b. *The role of local authorities*, particularly tracing and identifying new approaches and policies in dealing with crime, with case studies highlighting, for example, crime prevention councils; neighbourhood watch schemes and other examples of police/public co-operation wherever these are acceptable by the public; new perception of the influence of the physical and social urban environment; the importance of education; the role of sport and recreation, particularly for young people;

c. *International and transfrontier collaboration*, examining existing and proposed networks and other examples of co-operation between local authorities and identifying the particular role of the CLRAE;

19. Collaborate with other bodies within and outside the Council of Europe such as the Pompidou Group on Combating Drug Abuse, the Steering Committee on Crime Problems (CDPC), the European Forum for Urban Safety and Europol and where appropriate define and put into operation joint programmes to deal with the question;

son de son mandat de défenseur des principes de la démocratie, de la liberté et de la dignité humaine;

16. Décide de:

17. poursuivre son étude de ce problème urbain majeur, et d'assurer sa tâche d'examen et d'action en matière d'échange d'informations et d'expériences en la matière en faveur des autorités locales dans tous les pays membres, et en particulier ceux qui au cours des dernières années ont connu des changements majeurs et dramatiques, et dont les structures politiques sociales et juridiques demeurent fragiles;

18. consacrer sa prochaine Conférence internationale, prévue à Erfurt du 26 au 28 février 1997 à:

a. *un examen de l'«état des lieux»* concernant en particulier l'ouverture des frontières en Europe et les problèmes de l'Europe centrale et orientale; le danger que l'insécurité représente pour la démocratie; le vaste et insidieux problème des stupéfiants; la peur de la délinquance, en particulier dans les secteurs vulnérables de la population; les problèmes de la corruption dans les autorités locales; l'influence de l'environnement physique et social et en général une évaluation de la nature actuelle de la criminalité, différente souvent de la situation des années récentes;

b. *le rôle des autorités locales*, en particulier en esquissant et en identifiant de nouvelles méthodes et politiques d'aborder la criminalité en approfondissant des cas d'espèce, par exemple des conseils de prévention de la délinquance; des systèmes de surveillance de voisinage et d'autres formes de coopération entre la police et la population là où de telles actions sont acceptées par les citoyens; une perception nouvelle de l'influence de l'environnement physique et social; l'importance de l'éducation; le rôle du sport et des activités de loisirs, en particulier pour les jeunes;

c. *la collaboration internationale et transfrontalière*, en examinant les réseaux existants ou à créer, et d'autres exemples de coopération entre autorités locales, et en particulier le rôle du CPLRE;

19. coopérer avec d'autres organismes au sein et à l'extérieur du Conseil de l'Europe, tels le Groupe Pompidou de lutte contre l'abus de stupéfiants, le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), le Forum européen pour la Sécurité urbaine et Europol, et à définir et mettre en action le cas échéant, des programmes communs consacrés à cette thématique;

20. Make detailed proposals and recommendations addressed to local authorities in Europe, within and accompanying the full report to be presented to the 1997 Session of the Chamber of Local Authorities.

21. Consider the organisation of a future campaign or Year against crime and urban insecurity in Europe to be organised either by the CLRAE directly or by the Council of Europe as a whole.

20. adresser aux autorités locales en Europe des propositions et des recommandations détaillées qui seront incluses dans, ou jointes au rapport complet soumis à la Session de 1997 de la Chambre des Pouvoirs Locaux ;

21. envisager l'organisation prochaine d'une Campagne ou d'une Année de lutte contre l'insécurité et la criminalité en Europe, par le CPLRE directement, ou par l'ensemble du Conseil de l'Europe.